



Parcs Canada

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-107

ISBN 0-660-61224-0

Agence Parcs Canada

Budget des dépenses 2000-2001

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

Section I : Message	1
Message de la ministre du Patrimoine canadien	1
Déclaration de la direction	2
Section II : Vue d'ensemble de l'Agence	3
A : Mandat, rôles et responsabilités	3
Raison d'être de l'Agence Parcs Canada	3
Programmes nationaux et pouvoirs connexes	3
Responsabilités	6
B : Objectif	6
Objectif de l'Agence Parcs Canada	6
Nouveaux pouvoirs	6
C : Facteurs externes influant sur l'Agence	7
Orientations et priorités gouvernementales	7
Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux canadiens ...	8
Transformation de la société canadienne	8
Tendances environnementales	9
Tendances du marché	9
Attitudes à l'égard de l'histoire et du patrimoine du Canada	10
La collaboration avec les Autochtones	11
La participation des intervenants	12
Les Partenaires des parcs canadiens et les associations coopérantes ...	12
Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux	12
Les partenaires du milieu du tourisme	13
Les bénévoles	13
D : Dépenses prévues de l'Agence	14
Section III : Plans, résultats et ressources	15
A : Intendance des lieux du patrimoine nationales	15
a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	15
b. Objectif de la gamme d'affaires	15
c. Description de la gamme d'affaires	15
d. Engagements clés, résultats attendus et activités connexes	16
B : Utilisation et appréciation par les Canadiens	17
a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	17
b. Objectif de la gamme d'affaires	17
c. Description de la gamme d'affaires	17
d. Engagements clés, résultats attendus et activités connexes	18
C : Services généraux	18
a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	18
b. Objectif de la gamme d'affaires	18

c. Description de la gamme d'affaires	19
d. Engagements clés, résultats attendus et activités connexes	19
Section IV : Initiatives horizontales	21
A : Initiatives relatives à des lois ou règlements	21
B : Stratégie de développement durable	23
Section V : Information financière	25
Tableau 5.1 : Dépenses en capital par programme et par gamme d'affaires	25
Tableau 5.2 : Coût des grands projets d'immobilisations	26
Tableau 5.3 : Paiements de transfert	29
Tableau 5.4 : Source des recettes disponibles	30
Tableau 5.5 : Coût net du Programme pour l'exercice	30
Tableau 5.6 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des opérations	31
Tableau 5.7 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des variations de la situation financière	31
Tableau 5.8 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - Utilisation projetée des autorisations	31
Tableau 5.9 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des opérations	32
Tableau 5.10 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des variations de la situation financière	32
Tableau 5.11 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - Utilisation projetée des autorisations	32
Tableau 5.12 : Compte des nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux - Sources et utilisation des fonds	33
Section VI : Autres renseignements	35
A : Lois administrées par l'Agence Parcs Canada	35
B : Lois administrées en tout ou en partie par l'Agence Parcs Canada ...	35
C : Règlements en vigueur	35
D : Projets de règlements	36
E : Liste des publications	36
F : Coordonnées de l'Agence Parcs Canada	37
Index	39

Section I : Message

Message de la ministre du Patrimoine canadien

Le mandat de l'Agence Parcs Canada est de protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de telle manière qu'ils soient légués intacts aux générations à venir.

Ce sont les Canadiens et les Canadiennes de toutes origines et cultures qui forment le Canada et qui constituent notre richesse. Ces valeurs qui nous sont chères — respect de l'individu et de ses choix, diversité de nos expériences — ont besoin d'un terrain favorable pour que notre diversité représente une source de vigueur pour l'unité du Canada et l'identité canadienne.

C'est au ministère ainsi qu'aux organismes et aux sociétés d'État qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien que revient le rôle de créer un environnement favorable au soutien et à la promotion de la pleine participation de tous et chacun à l'ensemble de l'expérience de vie canadienne.

Le portefeuille du Patrimoine canadien, dont fait partie l'Agence Parcs Canada, est fier de son rôle et de travailler en collaboration avec de nombreux partenaires à la prospérité du Canada.

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2000-2001 de l'Agence Parcs Canada.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats clés attendus de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition des comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

_____ Date : _____

Tom Lee
Directeur général
Agence Parcs Canada

Section II : Vue d'ensemble de l'Agence

A : Mandat, rôles et responsabilités

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada s'occupe de la protection et de la mise en valeur de régions naturelles de notre pays ainsi que de la commémoration d'aspects importants de notre histoire; cette vaste expérience lui vaut aujourd'hui d'être considéré internationalement comme l'un des chefs de file mondiaux de la conservation du patrimoine.

Raison d'être de l'Agence Parcs Canada

L'Agence Parcs Canada a été créée par une loi qui est entrée en vigueur en décembre 1998. Son mandat consiste à protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de telle manière qu'ils soient légués intacts aux générations à venir.

Programmes nationaux et pouvoirs connexes

Parcs Canada s'occupe des trois **secteurs opérationnels** suivants :

Programme des parcs nationaux

Par le biais du programme des parcs nationaux, des exemples représentatifs des régions naturelles du Canada sont protégés, le public est mis au courant de leur valeur et peut les utiliser et les apprécier grâce aux services et aux installations en place. Banff, le premier parc national du Canada, a été créé en 1885 pour représenter la splendeur de la nature dans les Rocheuses canadiennes. Aujourd'hui, le réseau compte 39 parcs nationaux. Les pouvoirs de ce programme découlent de la *Loi sur les parcs nationaux*.

Programme des lieux historiques nationaux

Le programme des lieux historiques nationaux a pour objet les endroits déclarés d'importance historique nationale par le ministre du Patrimoine canadien. Ses origines remontent à la création du Fort-Anne en tant que parc du Dominion en 1917 et à la mise sur pied de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1919. La grande famille des lieux historiques nationaux du Canada compte maintenant plus de 849 lieux, dont 143 sont administrés par Parcs Canada. Les pouvoirs législatifs de ce programme découlent de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*. Outre les désignations de lieux historiques nationaux, le programme est également responsable de la désignation de personnes et d'événements d'importance nationale.

Les canaux historiques font partie intégrante du programme des lieux historiques nationaux. En 1972, certains canaux exploités par le gouvernement fédéral ont été confiés à Parcs Canada par le ministère des Transports, en raison de leur valeur patrimoniale. Les

plaisanciers et le public en général peuvent explorer des voies navigables historiques comme le canal Rideau qui a été construit après la guerre de 1812 afin de servir de voie navigable de rechange pour se rendre au Haut-Canada, à l'abri des attaques américaines. Les pouvoirs de ce programme sont conférés par la *Loi sur le ministère des Transports* et la *Loi sur les lieux et monuments historiques*.

Programme des aires marines nationales de conservation

Le programme des aires marines nationales de conservation vise à protéger des exemples représentatifs des 29 régions marines du Canada. Encore à l'étape de la formation, ce programme comprend trois aires marines de conservation, parmi lesquelles on retrouve le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent qui protège des éléments de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Le pouvoir de créer des aires marines nationales de conservation découle de la *Loi sur les parcs nationaux*, mais c'est la Loi proposée sur les aires marines de conservation qui contiendra le cadre législatif complet pour ce programme.

Parcs Canada voit également à l'exécution des **autres secteurs** suivants, voués à la conservation d'aspects du patrimoine canadien :

Programme du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine

Parcs Canada est responsable de l'administration du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine chargé des désignations d'édifices fédéraux du patrimoine et de la détermination de leur valeur patrimoniale. Avant qu'une modification puisse être apportée à un édifice fédéral âgé de 40 ans ou plus, celui-ci doit être examiné afin de déterminer s'il devrait être désigné édifice fédéral du patrimoine. Une fois un édifice désigné, il appartient au ministère qui en a la garde de protéger sa valeur patrimoniale. Quelque 1 300 édifices parmi les 60 000 appartenant au gouvernement fédéral ont été désignés, y compris des points d'intérêt situés aux quatre coins du pays, comme l'édifice de la Cour suprême du Canada. Les pouvoirs de ce programme découlent de la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine du Conseil du Trésor.

Programme des gares ferroviaires patrimoniales

Les chemins de fer ont joué un rôle primordial dans le développement du Canada et les gares ferroviaires sont des symboles publics importants. Parcs Canada se charge de la recherche menant à la désignation des gares ferroviaires patrimoniales et traite les demandes d'autorisation provenant des compagnies de chemin de fer qui souhaitent procéder à des interventions sur les gares désignées. Jusqu'à maintenant, 166 gares ferroviaires, dont la gare Windsor à Montréal, ont été désignées en vertu de ce programme. Les pouvoirs dont bénéficie ce programme découlent de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

Réseau des rivières du patrimoine canadien

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) est le programme national mis sur pied pour assurer la conservation de notre patrimoine d'eaux douces. C'est un programme coopératif auquel participent les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Les objectifs sont de reconnaître, à l'échelle nationale, les rivières exceptionnelles du Canada et d'en assurer la gestion à long terme afin de conserver leurs valeurs naturelles, historiques et récréatives. Jusqu'à maintenant, 31 rivières du Canada ont été mises en candidature au Réseau.

Parcs Canada est l'organisme fédéral responsable du RRPC; il apporte une aide financière et des conseils techniques aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour des études et des plans menant à la désignation des rivières au Réseau. Parcs Canada fournit également du soutien pour faire connaître le programme du RRPC à l'échelle nationale et internationale. Tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du RRPC sont signataires d'une charte du RRPC qui décrit les principes de gestion de ce programme fondés sur la coopération intergouvernementale.

Programme fédéral d'archéologie

Le programme fédéral d'archéologie vise à protéger et à gérer des sites archéologiques et des artefacts ainsi que les relations que ceux-ci ont entre eux et avec le territoire. Le rôle de Parcs Canada est d'assurer la mise en oeuvre du programme en fournissant des conseils experts aux gestionnaires des terres fédérales, ainsi que les outils administratifs nécessaires. Les pouvoirs de ce programme découlent du Cadre de la politique sur le patrimoine archéologique.

Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada

Le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada vise à assurer la conservation et la promotion de ces lieux dans la dignité et le respect. Un autre objectif important de ce programme vise à renseigner les Canadiens sur la vie et l'oeuvre de chacun des anciens premiers ministres, ainsi que sur leur sépulture.

Obligations internationales

Parcs Canada représente le gouvernement du Canada pour ce qui est de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial). Parcs Canada représente aussi le Canada au sein de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et, de concert avec l'Institut canadien de conservation, auprès du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Au Canada, Parcs Canada contribue à la mise en oeuvre :

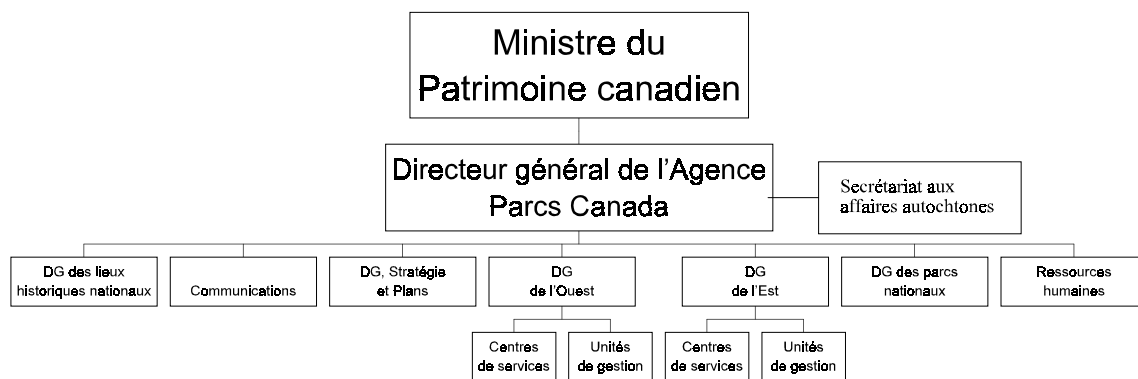
- du programme de l'UNESCO sur les réserves de la biosphère;
- de la Convention sur la biodiversité;
- de la Stratégie de protection de l'environnement arctique;
- de la Convention de la Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé;
- de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

Responsabilités

Ministre : Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'Agence Parcs Canada.

Directeur général : En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le directeur général de l'Agence Parcs Canada est responsable des trois gammes d'affaires de l'Agence :

1) Intendance des lieux du patrimoine nationales, 2) Utilisation et appréciation par les Canadiens, 3) Services généraux.



B : Objectif

Objectif de l'Agence Parcs Canada

Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de telle manière qu'il soit légué intact aux générations à venir.

L'Agence Parcs Canada a été créée par la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* qui est entrée en vigueur en décembre 1998.

Nouveaux pouvoirs

L'Agence Parcs Canada exerce de nouveaux pouvoirs dans les domaines de la gestion des

ressources humaines, de l'administration et des finances; ces pouvoirs lui donnent plus de flexibilité. Mentionnons que l'Agence :

- a) jouit maintenant du statut d'employeur distinct qui lui permet de se doter d'un cadre de gestion des ressources humaines mieux adapté à ses exigences opérationnelles particulières et aux conditions dans lesquelles ses employés travaillent;
- b) peut garder la totalité de ses recettes et les utiliser pour financer ses services;
- c) a un budget roulant couvrant une période de deux ans qui l'aide à investir judicieusement les fonds publics et qui lui permet de financer des avances;
- d) a un compte permanent destiné à la création de parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation.

De plus, Parcs Canada dispose aujourd'hui de nouveaux pouvoirs en matière d'exécution de programmes d'immobilisations, de passation de marché et d'administration de biens immobiliers grâce auxquels il peut rationaliser ses processus administratifs et son travail de bureau, en tenant aussi compte de l'obligation imposée au ministre et au Parlement de surveiller ses activités.

C : Facteurs externes influant sur l'Agence

Cette section porte sur les facteurs pris en considération lors de l'élaboration de ce plan et de la prise des décisions concernant les priorités en matière d'investissement; plusieurs de ces facteurs débordent du contexte opérationnel de Parcs Canada.

Orientations et priorités gouvernementales

Le gouvernement a donné les orientations suivantes à Parcs Canada par le biais du document de travail « Bâtir notre avenir ensemble »:

- travailler au parachèvement du réseau des parcs nationaux;
- assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux;
- continuer la création d'aires marines nationales de conservation et l'élaboration de législations et des politiques connexes.

Parcs Canada peut aussi contribuer d'une manière importante à la mise en oeuvre des orientations plus générales suivantes, données à tous les ministères et organismes par le Discours du Trône de 1999 :

- développer les relations avec les Autochtones;
- promouvoir la culture canadienne au pays et à l'étranger;
- faire du Canada l'une des destinations touristiques préférées des vacanciers.

Parcs Canada doit aussi tenir compte des deux priorités suivantes fixées dans le Rapport 1998 du Greffier du Conseil privé au Premier ministre sur la fonction publique du Canada :

- moderniser la prestation des services;
- augmenter la capacité de la fonction publique d'attirer et de retenir des travailleurs compétents.

Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux canadiens

Cette commission indépendante, dont la création a été annoncée par la ministre en novembre 1998, est chargée de présenter des avis et des recommandations sur le maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux canadiens. Parcs Canada réagira au rapport de la Commission, prévu pour mars 2000, et prendra des mesures pour répondre aux recommandations qui y seront formulées.

La Commission a été chargée d'effectuer une analyse approfondie de la façon dont Parcs Canada applique les principes de la gestion écosystémique au maintien et à la restauration de l'intégrité écologique. Son travail doit porter sur l'ensemble des parcs nationaux. Jusqu'à sept parcs ont été choisis pour faire l'objet d'une analyse en profondeur; ces parcs sont représentatifs du réseau des parcs nationaux du Canada.

Les constatations préliminaires de la Commission renforcent la conclusion du Rapport de 1997 sur l'état des parcs, selon lequel les activités des visiteurs et les habitudes d'utilisation des terres des propriétaires ou gestionnaires des biens fonciers environnant les parcs nationaux sont des causes de plus en plus importantes de stress pour les parcs. On s'attend à ce que la Commission recommande dans son rapport que Parcs Canada augmente ses capacités scientifiques et trouve de nouvelles façons de travailler en partenariat avec les autorités qui exercent des pouvoirs dans les environs des parcs nationaux.

Transformation de la société canadienne

Selon le dernier recensement, environ cinq millions de Canadiens seraient des immigrants récents et ces citoyens formeraient un peu plus de 16 % de la population. Bon nombre d'entre eux n'ont pas dans leur jeunesse entendu parler des explorateurs et des bâtisseurs de notre pays, et ils connaissent surtout les aspects urbains du Canada. On peut en dire autant d'une grande partie des jeunes Canadiens.

Les changements démographiques amènent Parcs Canada à concevoir des programmes capables d'atteindre plus de Canadiens et de faire apprécier et comprendre l'essence des lieux du patrimoine nationales. Pour les nouveaux Canadiens, de même que pour leurs parents et amis vivant à l'étranger, ces endroits peuvent devenir des destinations importantes et un moyen d'acquérir des connaissances sur l'histoire naturelle et humaine du Canada.

Tendances environnementales

La population de la terre est presque cinq fois plus nombreuse aujourd'hui qu'au début du XX^e siècle. Depuis lors, l'économie mondiale s'est développée par un multiple de 20, la consommation de combustibles fossiles a été multipliée par 30 et la production industrielle par 50. Les activités humaines modifient le rythme des transformations écologiques et transforment considérablement les écosystèmes de la planète.

La Commission nord-américaine de coopération environnementale, formée en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), s'est dit préoccupée par la dégradation en Amérique du Nord de la qualité de l'air, des écosystèmes dulçaquicoles, des réserves d'eaux douces, des milieux humides, des terrains forestiers et des habitats fauniques. Le long des côtes nord-américaines, les perturbations anthropiques (modification des sols, récolte de ressources renouvelables ou non renouvelables, etc.) affectent les écosystèmes marins. Ces effets ont abouti à la dégradation d'habitats, de même qu'à la disparition ou au dépérissement de stocks de poissons. Ces facteurs compliquent le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Le Canada est reconnu pour l'abondance de ses ressources naturelles. Au cours des dix dernières années, cependant, la diminution de la qualité de ses écosystèmes est devenue plus évidente. La baisse de l'importance des forêts anciennes et la fragmentation des paysages naturels ont eu des impacts négatifs sur des espèces qui ont besoin d'un habitat vaste et ininterrompu. Des stocks de poissons commerciaux ont baissé considérablement. De plus, les pressions dues au développement dans le Sud et la récolte des ressources dans le Nord ont rendu urgente la mise en réserve de terres à des fins de conservation.

Mais on constate aussi des changements encourageants dans la gestion des écosystèmes. Par exemple, les gouvernements nord-américains prennent des mesures pour protéger de plus grandes étendues de régions marines et terrestres représentatives, pour encourager la création de partenariats entre les secteurs public et privé (afin d'harmoniser les pratiques en matière d'utilisation des terres) et pour favoriser le développement durable.

Tendances du marché

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sont des éléments importants du réseau canadien des attraits patrimoniaux présentant un intérêt pour les voyageurs canadiens et étrangers. Aujourd'hui, le revenu disponible des Canadiens est généralement plus élevé qu'il ne l'était autrefois, mais le coût des voyages à l'étranger, surtout aux États-Unis, a augmenté lui aussi. Au cours des prochaines années, le Canada pourrait voir s'accroître le nombre des voyageurs d'agrément qui le visitent, étant donné que la probabilité que les gens voyagent augmente avec leur scolarité et que les enfants du « baby boom », vieillissants, sont plus instruits que leurs parents.

Le taux de change du dollar canadien et la facilité des voyages aériens internationaux devraient attirer au Canada encore plus de visiteurs des États-Unis et du Royaume-Uni. On s'attend aussi à ce que l'Amérique centrale devienne un marché touristique plus intéressant pour le Canada. Par contre, on ne prévoit pas que le nombre des visiteurs de l'Asie, de l'Allemagne, de la France et des autres pays européens augmentera à court terme d'une manière importante.

Les lieux du patrimoine jouent un rôle important dans les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour faire du Canada une destination touristique plus populaire. Les personnes intéressées par le tourisme patrimonial aiment l'aventure, désirent acquérir des connaissances et sont avides d'authenticité au sein de milieux naturels ou culturels; elles savent qu'il est important de protéger les lieux du patrimoine. Ces personnes ont tendance à faire des déplacements et des séjours plus longs que les autres vacanciers, de même qu'à dépenser plus d'argent. Mais comme les voyageurs semblent fuir les foules des saisons de pointe, le tourisme patrimonial pourrait voir augmenter la demande pendant les saisons intermédiaires et creuses dans les endroits éloignés, ce qui augmenterait la pression exercée sur les animaux pendant deux saisons importantes pour eux : celles de l'accouplement et de la parturition. Dans certains parcs nationaux, les pressions qu'exerce l'achalandage touristique intensifieront les défis pour le maintien de l'intégrité écologique. Parcs Canada devra innover afin de répondre à la demande du marché tout en préservant l'intégrité écologique et commémorative du réseau des aires patrimoniales protégées. Toutefois, en planifiant avec soin les activités publicitaires, on pourrait parvenir à attirer un nombre de visiteurs correspondant à la capacité d'accueil des sites.

Au cours des cinq prochaines années, le tourisme autochtone pourrait devenir une activité importante. Selon des tendances observées, il y a en effet un plus grand nombre de touristes bien informés qui recherchent des activités authentiques et stimulantes pour l'esprit, des activités que pourrait leur offrir le tourisme autochtone. À cet effet, il existe pour Parcs Canada et les communautés autochtones de nombreuses possibilités de collaboration qui pourraient être menées à bien.

Attitudes à l'égard de l'histoire et du patrimoine du Canada

Les Canadiens attachent beaucoup d'importance à la préservation de leur patrimoine national. Selon un rapport établi par la maison Goldfarb en 1998, 93 % des Canadiens jugent important de protéger le patrimoine du pays et 90 % considèrent que la sauvegarde de traces du passé est essentielle à la promotion de la fierté nationale. Ces attitudes s'accompagnent d'un grand intérêt pour l'histoire nationale, ce qui n'a rien d'étonnant. Cependant, plus de 80 % des répondants ont déclaré être d'avis que les Canadiens, dans l'ensemble, ne sont pas assez fiers de leur patrimoine et de leur histoire. En outre, plus de 80 % des personnes interrogées pensent que l'unité nationale serait mieux protégée si les Canadiens connaissaient davantage leur patrimoine et leur histoire. Les lieux historiques nationaux ne sont pas perçus uniquement comme des symboles nationaux importants : pour près de 55 % des Canadiens, ce sont aussi d'importantes sources de renseignements sur le Canada et ses habitants. Parmi les principaux facteurs qui stimulent les vacanciers,

les activités culturelles (incluant les visites des sites historiques) se classent parmi les trois principaux éléments de motivation, avec les installations de loisir et les lieux de magasinage. Parcs Canada a l'occasion de satisfaire cette recherche de connaissance et d'encourager la fierté et la compréhension du Canada au moyen d'un plan stratégique de communications.

Un autre facteur à noter est l'importance grandissante accordée par Parcs Canada à la collaboration avec les autres propriétaires de lieux historiques nationaux et avec les organisations fédérales responsables d'édifices du patrimoine et de ressources archéologiques. À l'avenir, les places historiques du Canada feront l'objet de menaces croissantes parce que la transformation de l'économie pourrait conduire à l'abandon ou à la marginalisation de biens commerciaux, industriels, religieux, résidentiels ou publics qui ont une valeur patrimoniale importante. Ce phénomène augmentera la pression qui s'exerce sur les organisations vouées à la protection du patrimoine, par exemple Parcs Canada, pour qu'elles aident les propriétaires de ces biens à trouver de nouvelles façons de les utiliser et de les protéger.

La collaboration avec les Autochtones

Parcs Canada collabore de plus en plus avec les Autochtones pour la création et la gestion des lieux patrimoniaux. Il lui arrive de contribuer au règlement d'une revendication territoriale globale quand la création d'un parc national ou d'un lieu historique national soulève des questions en matière de revendication foncière. Dans le cadre du programme à frais partagés des lieux historiques nationaux, Parcs Canada joint ses efforts à ceux de collectivités autochtone pour protéger et mettre en valeur leur patrimoine. De plus, environ le tiers des 38 parcs nationaux sont dotés d'un conseil de gestion coopérative. Par ailleurs, les collectivités autochtones sont d'importants fournisseurs de services pour les visiteurs. Des stratégies de développement touristique élaborées ensemble par Parcs Canada et les Autochtones permettent de promouvoir les séjours dans des cadres authentiques auprès des vacanciers. Ces activités conjointes peuvent aider à diversifier et à développer les économies locales.

En 1999, Parcs Canada a mis sur pied le Secrétariat aux affaires autochtones dans le cadre du plan d'action autochtone *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Ce secrétariat assure, au niveau national, soutien et direction au sein de Parcs Canada; « il encourage la consultation avec les Autochtones au sujet des programmes d'interprétation et d'éducation populaire afin de rendre hommage au patrimoine autochtone dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux partout au Canada; il cerne les possibilités économiques associées aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux dont pourraient bénéficier les collectivités autochtones et Parcs Canada; enfin, il favorise le dialogue avec les Autochtones aux niveaux national et local ». Le Secrétariat doit favoriser les mécanismes permettant d'établir une relation de confiance et de surmonter les difficultés.

Le Secrétariat est constitué d'un réseau national d'environ 40 personnes réparties d'un bout à l'autre du pays; huit d'entre elles travaillent exclusivement auprès des Autochtones

et se consacrent à régler des problèmes ou à contribuer au développement économique. Le réseau représente toutes les unités opérationnelles de Parcs Canada; il a été créé pour favoriser les relations avec les collectivités des Premières nations qui vivent à proximité des lieux historiques nationaux. Chacun de ses membres doit voir, au sein de sa propre unité, à ce que des progrès soient réalisés dans les dossiers qui intéressent à la fois Parcs Canada et les Autochtones. Le Secrétariat apporte son appui à chacun des membres du réseau.

La participation des intervenants

Parcs Canada a besoin de l'appui et de l'intérêt des segments du grand public que représentent les intervenants des réseaux canadiens de lieux patrimoniaux, c'est-à-dire :

- les conseils consultatifs et les conseils municipaux;
- les partenaires du milieu d'affaires (membres des chambres de commerce, etc.);
- les Partenaires des parcs canadiens (PPC) et les associations coopérantes;
- les groupes communautaires;
- les organisations non gouvernementales vouées à la protection de l'environnement ou du patrimoine culturel;
- les organisations des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux; les organisations des administrations municipales;
- les autres propriétaires de lieux historiques nationaux;
- les associations professionnelles;
- les partenaires du milieu du tourisme;
- les universités et les collèges;
- les bénévoles.

Ces groupes ont en commun le désir de jouer un rôle dans la création, la désignation, la commémoration et l'exploitation des lieux patrimoniaux de notre pays. Les exemples suivants font voir leur importance :

Les Partenaires des parcs canadiens et les associations coopérantes

Les Partenaires des parcs canadiens est une organisation nationale représentant les 48 associations coopérantes qui travaillent dans 62 parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation, dans toutes les provinces. Par l'entremise des quelque 15 000 membres de ces associations sans but lucratif, les collectivités participent à la gestion et à l'exploitation des lieux patrimoniaux. Les associations coopérantes coordonnent aussi des programmes spéciaux comme la Journée des parcs et Fais une excursion; lesquels font mieux connaître les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada. Les recettes engendrées par les activités des associations coopérantes sont investies dans les lieux patrimoniaux.

Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux

Plus de 650 lieux historiques nationaux canadiens appartiennent à d'autres organisations

gouvernementales que Parcs Canada, à des organisations à but lucratif ou sans but lucratif, ou à des particuliers. Les efforts de maintien de l'intégrité commémorative de ces endroits amènent une collaboration étroite entre ces propriétaires et Parcs Canada.

Les partenaires du milieu du tourisme

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est devenue une force importante dans le milieu du tourisme au Canada. S'efforçant de promouvoir la nature et la culture comme principaux produits touristiques de notre pays, son orientation est semblable à celle de Parcs Canada qui consiste à mettre en évidence les endroits spéciaux du Canada. Par ailleurs, cette promotion devra être ciblée et gérée avec soins afin d'assurer la protection de l'intégrité écologique et commémorative de nos parcs nationaux et lieux historiques nationaux..

Les bénévoles

Des bénévoles appuient Parcs Canada depuis environ 20 ans. En 1997-1998, environ 3 400 bénévoles ont consacré plus de 90 000 heures de travail à des activités comme des reconstitutions historiques, la conception d'expositions, l'étude de la faune à des fins scientifiques, la présentation de programmes d'archéologie et les programmes d'assistance aux campeurs.

D : Dépenses prévues de l'Agence

(en milliers \$)	Prévision des dépenses 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03
Budgétaire du Budget des dépenses principal (dépenses brutes) ****	362 378	361 162	352 045	352 354
Moins : Recettes disponibles **	15 129	15 417	15 417	15 417
Total du Budget des dépenses principal	347 249	345 745	336 628	336 937
Ajustements ***	41 273	12 043	21 655	9 000
Dépenses prévues nettes****	388 522	357 788	358 283	345 937
Plus : Coûts des services fournis sans frais	18 422	19 118	19 118	19 118
Coût net du Programme	406 944	376 906	377 401	365 055
Équivalents temps plein	3 441	3 441	3 441	3 441

* Illustre la meilleure prévision pour l'ensemble des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

** Les recettes disponibles correspondent au montant prévu pour les deux fonds renouvelables de Parcs Canada.

*** Les ajustements de 12 M\$ pour 2000-2001, 19 M\$ pour 2001-2002 et 9 M\$ pour 2002-2003 représentent la part de Parcs Canada des fonds devant être attribués aux immobilisations tel que décrit dans le budget de février 2000 du gouvernement fédéral.

*** Des ajustements doivent être faits pour tenir compte des autorisations obtenues depuis la dernière mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR); ils doivent comprendre les initiatives en matière de budgets.

*** Les ajustements des dépenses prévues pour l'exercice 1999-2000 comprennent les montants proposés dans les budgets des dépenses supplémentaires (A) et (B) (22,3 M\$), le crédit 15 du Conseil du Trésor couvrant les dépenses relatives aux conventions collectives (14,0 M\$), le crédit 10 du Conseil du Trésor couvrant les dépenses relatives à l'exécution de la stratégie d'information financière (1,1 M\$) et l'augmentation des recettes opérationnelles (perçues en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*) (3,9 M\$).

*** Les ajustements des dépenses prévues pour l'exercice 2000-2001 (43 K\$) représentent les fonds supplémentaires ponctuels destinés à la mise en oeuvre de l'entente définitive conclue avec les Nisga'a.

*** Les ajustements des dépenses prévues pour l'exercice 2001-2002 (2,7 M\$) représentent le montant devant être transféré par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour le programme de restauration du canal de Lachine.

**** Les dépenses budgétaires brutes et les dépenses prévues nettes comprennent les recettes opérationnelles perçues en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (voir le tableau 5.4, p. 30).

Section III : Plans, résultats et ressources

Les objectifs de Parcs Canada sont répartis dans trois gammes d'affaires :

- Intendance des lieux du patrimoine nationales
- Utilisation et appréciation par les Canadiens
- Services généraux

A : Intendance des lieux du patrimoine nationales

a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers \$)

Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
163 754 \$	152 458 \$	153 794 \$	145 248 \$
1 392 ETP	1 392 ETP	1 392 ETP	1 392 ETP

b. Objectif de la gamme d'affaires

- Protéger et mettre en valeur les lieux patrimoniaux nationales et favoriser la compréhension, le respect et l'appréciation de ces symboles nationaux.
- Amener les Canadiens à reconnaître et à apprécier les lieux patrimoniaux nationales en tant qu'éléments essentiels de leur identité et de leur sentiment d'appartenance au Canada.
- Jouer, directement et indirectement, un rôle de leader dans la protection et la mise en valeur des lieux patrimoniaux.

c. Description de la gamme d'affaires

- Identifier et établir des lieux patrimoniaux nationales.
- Gérer et protéger les ressources naturelles et culturelles des lieux patrimoniaux du Canada, tout en respectant les obligations liées aux traités conclus avec les Autochtones et les ententes de création de nouveaux parcs.
- Collaborer avec les intervenants nationaux et internationaux pour encourager et prôner la protection et la mise en valeur du patrimoine.
- Transmettre les messages clés sur l'importance nationale en offrant des possibilités d'apprentissage.

d. Engagements clés, résultats attendus et activités connexes

*Engagements clés*¹ - Création, protection et mise en valeur de lieux patrimoniaux naturelles ou culturelles importantes.

Résultat attendu	Activités connexes
Création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées. (sous réserve d'obtenir de nouveaux fonds)	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours des trois prochaines années : créer trois parcs nationaux dans des régions non représentées (îles Gulf, Interlac et Ukkusiksalik) et deux aires marines nationales de conservation (lac Supérieur et partie sud du détroit de Georgia). • Au cours des trois prochaines années : achever les études de faisabilité relatives à quatre parcs nationaux et à deux aires marines nationales de conservation. • Réaliser des progrès dans la création de parcs nationaux. À cette fin, choisir des terres pouvant être utilisées pour former un parc national, faire des études de faisabilité, négocier des ententes de création de parc et acquérir/rassembler des terres.
Recherche et désignation de nouveaux lieux, personnages ou événements d'importance historique nationale dans les domaines prioritaires sous-représentés et amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux non administrés par le gouvernement fédéral.	<ul style="list-style-type: none"> • Concentrer des fonds pour la commémoration de l'histoire des Autochtones, des femmes et des communautés ethno-culturelles. • Publier un plan du réseau des lieux historiques nationaux et élaborer une stratégie de mise en oeuvre. • Consulter et aider à la recherche en vue d'identifier et de désigner de nouveaux lieux, personnages et événements. • Mettre en oeuvre le nouveau programme national à frais partagés pour améliorer l'intégrité commémorative de nombreux lieux historiques nationaux non administrés par le gouvernement fédéral.
Amélioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les recommandations du rapport de la Commission sur l'intégrité écologique et mettre en oeuvre les décisions relatives à la réponse du gouvernement à ce rapport. • Faire une plus grande place à la science et à la surveillance et les intégrer davantage au processus décisionnel interne. • Suivre de près le processus de proposition de textes législatifs destinés à améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. • Exécuter un programme de formation sur l'intégrité écologique destiné au personnel de Parcs Canada. • Améliorer les actions destinées à réduire l'importance des facteurs de stress dans les parcs nationaux. • Continuer de négocier des ententes mutuellement profitables avec les provinces de façon que les besoins de chaque aire protégée soient comblés.
Amélioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre des mesures correctives dans les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada dont l'état est « passable » ou « médiocre » selon le Rapport sur l'état des parcs. • Permettre aux lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada d'utiliser les services de ce dernier.

¹

Les engagements clés ont été modifiés (par rapport à ceux de 1999) pour mieux tenir compte du mandat de l'Agence.

Résultat attendu	Activités connexes
Amélioration de la mise en valeur du patrimoine dans toutes les lieux patrimoniaux de Parcs Canada.	<ul style="list-style-type: none"> • Prêter attention à la participation aux programmes de mise en valeur du patrimoine exécutés sur place et à l'efficacité de ces programmes comme outils servant à faire connaître l'importance nationale des ressources et le mandat de Parcs Canada. • Raviver la capacité du personnel et des tiers exécutant des programmes d'assurer la mise en valeur du patrimoine. • Renouveler les produits de mise en valeur du patrimoine.
Augmentation du nombre des Canadiens qui bénéficient des activités de mise en valeur du patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> • assurer au moins 5% du budget total aux communications. • Cibler des programmes de diffusion externe s'adressant aux jeunes, aux milieux urbains et aux communautés ethno-culturelles et ayant pour objet la mise en valeur du patrimoine • Lancer des programmes d'interprétation et de diffusion externe. • Établir des partenariats pour faire connaître davantage la valeur des réseaux des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux ou celle de parcs ou d'autres lieux donnés.

B : Utilisation et appréciation par les Canadiens

a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers \$)			
Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
138 660 \$	127 396 \$	129 496 \$	125 696 \$
1 060 ETP	1 060 ETP	1 060 ETP	1 060 ETP

b. Objectif de la gamme d'affaires

- Aider les Canadiens à contribuer au réseau des lieux du patrimoine nationales, à l'utiliser et à en profiter.

c. Description de la gamme d'affaires

- Offrir des possibilités de loisirs, des produits et des services de qualité.
- Utiliser des pratiques commerciales appropriées et établir des relations mutuellement profitables avec les principaux groupes-clients.
- Établir des relations de coopération étroites avec les clients et les intervenants.
- Inciter les Canadiens à participer aux activités et à s'engager comme bénévoles ou intervenants actifs.
- Créer des possibilités d'intendance partagée de lieux du patrimoine nationales.
- Faire mieux connaître les valeurs et les avantages liés à l'écologie et à la commémoration.

d. Engagements clés, résultats attendus et activités connexes

Engagements clés - Occasion offerte aux Canadiens d'utiliser et d'apprécier les lieux du patrimoine nationales et, en même temps, de soutenir la conservation du patrimoine du pays et d'y contribuer.

Résultat attendu	Activités connexes
Gestion de l'utilisation par les visiteurs, modification des attentes des visiteurs et amélioration de la satisfaction des visiteurs à l'égard des installations, programmes et services.	<ul style="list-style-type: none">• Élaboration de stratégies pour influencer sur les attentes des visiteurs et sur leur façon d'utiliser les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.• Réalisation d'études de marché pour se renseigner sur les besoins et les comportements des visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.• Mesure de la satisfaction des clients au moyen d'enquêtes effectuées dans les parcs et lieux.• Amélioration des services d'information accessibles par ligne téléphonique sans-frais.
Pratiques municipales judicieuses pour les lotissements urbains compris dans un parc national.	<ul style="list-style-type: none">• Donner aux lotissements urbains la possibilité d'utiliser des infrastructures et des services municipaux appropriés.• Encourager la bonne intendance de l'environnement et l'absence d'impacts nets sur l'environnement.• Utiliser les lotissements urbains comme cadre pour faire preuve d'initiative en matière de questions environnementales.• Exécuter les décisions découlant de la révision décennale des loyers fonciers.
Maintien de la circulation sur les routes de passage.	<ul style="list-style-type: none">• Laisser les routes des parcs nationaux accessibles à la circulation de passage et élaborer une stratégie financière à long terme pour la réfection des 21 routes qui traversent des aires protégées.

C : Services généraux

a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers \$)

Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
86 108 \$	77 934 \$	74 993 \$	74 993 \$
989 ETP	989 ETP	989 ETP	989 ETP

b. Objectif de la gamme d'affaires

- Fixer l'orientation et fournir les services de soutien nécessaires pour assurer la prestation efficace et efficiente des programmes et des services destinés au public et aux clients à l'interne.

- Assurer le leadership dans la création d'un cadre stratégique destiné à appuyer la prestation du programme et à permettre à l'Agence Parcs Canada de remplir son mandat et d'assumer ses responsabilités.

c. Description de la gamme d'affaires

- Élaborer et mettre en oeuvre des méthodes, des systèmes, des outils et des pratiques de gestion novatrices dans les domaines des finances et de la gestion du personnel, afin de permettre une gestion efficiente et efficace de l'Agence Parcs Canada.
- Préparer des analyses et des rapports pour appuyer la prise de décisions.
- Préparer des présentations et des documents destinés aux organismes centraux et au Parlement.

d. Engagements clés, résultats attendus et activités connexes

Engagements clés - Jouer un rôle de leader.

- Rôle de leader joué, directement et indirectement, par Parcs Canada dans la gestion de ses ressources en vue de la protection et de la mise en valeur des endroits du patrimoine.

Résultat attendu	Activités connexes
Gestion efficace du patrimoine bâti.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre un cadre de gestion des biens : déterminer les principales responsabilités de ceux qui ont la garde des biens, élaborer la politique et voir à ce que la structure organisationnelle et le processus décisionnel permettent d'optimiser la gestion des biens.
Systèmes de comptabilité et d'information conçus pour un processus décisionnel efficace.	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire la méthode de la comptabilité d'exercice en 2000-2001 pour fournir aux décideurs des informations pouvant être étayées sur les coûts. • Mettre en oeuvre un système intégré de gestion financière et de gestion des biens.
Amélioration des relations avec les Autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> • Incorporer les questions autochtones aux affaires courantes de Parcs Canada. • Créer avec les Autochtones des accords de coopération ainsi que des initiatives et des projets conjoints pour des parcs et des lieux. • Pour les employés autochtones, améliorer l'emploi, le maintien en fonction et le perfectionnement professionnel et continuer d'améliorer la gestion des ressources humaines. • Pour les Autochtones, améliorer les possibilités de progrès économique qu'offrent le tourisme et les avenues de développement économique connexes.

Résultat attendu	Activités connexes
Amélioration des relations avec les groupes d'intervenants.	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire aux dispositions légales relatives à l'obligation de consulter et d'informer les Canadiens tous les deux ans dans le cadre d'un forum biennal. • Rendre plus efficace la collaboration avec les partenaires des lieux historiques nationaux pour améliorer l'intégrité commémorative. • Rendre plus efficace la collaboration avec les partenaires des écosystèmes environnants pour accroître l'intégrité écologique. • Travailler avec l'industrie touristique pour influencer sur les messages et les pratiques et, de cette façon, modifier les attentes et les comportements des visiteurs. • Travailler de plus en plus avec les partenaires des milieux de l'éducation et de l'enseignement, en particulier au niveau des gouvernements territoriaux et provinciaux, pour améliorer la mise en valeur du patrimoine.
Renouvellement de l'effectif	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et exécuter un plan national des ressources humaines basé sur les besoins futurs en compétences. • Tenir les engagements relatifs à l'équité en emploi et à la diversité. • Favoriser l'exécution de programmes des ressources humaines portant sur la planification de la relève et le perfectionnement professionnel. • Concevoir les éléments clés du cadre de responsabilisation de l'Agence destiné à la gestion du personnel. • Continuer de créer et de mettre en place les autres éléments du nouveau cadre de gestion des ressources humaines de l'Agence et offrir les activités de formation requises (classification, autres modes de résolution des conflits, négociation collective).

Section IV : Initiatives horizontales

A : Initiatives relatives à des lois ou règlements

Lois et règlements	Résultats attendus
Projet de loi sur les parcs nationaux du Canada (prévue pour le printemps 2000)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les dispositions concernant l'intégrité écologique. • Simplifier le processus de création de parcs. • Préciser des limites au développement commercial dans les communautés situées à l'intérieur de parcs. • Assurer une meilleure protection des ressources des parcs par l'ajout de nouvelles dispositions et sanctions pour le trafic des ressources fauniques
Projet de loi sur les aires marines de conservation (prévue pour le printemps 2000)	<ul style="list-style-type: none"> • Procurer les pouvoirs nécessaires à la création d'aires marines de conservation (dépôt en juin 1998). • Fournir une panoplie de pouvoirs de réglementation pour la protection des ressources marines vivantes et non vivantes et pour leur gestion de façon durable.
Règlements sur les canaux historiques - Révision	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une meilleure réglementation pour la gestion et l'exploitation des canaux historiques. • Clarifier le processus de délivrance des permis pour la gestion des eaux et des terres. • Clarifier et améliorer les pouvoirs d'application de la loi.
Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux - Modifications	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications annuelles de routine des limites de prises, des eaux fermées à la pêche et des saisons de pêche. • Gestion et conservation améliorées des poissons des parcs nationaux. • Diverses modifications pour tenir compte des contrôles maintenant imposés par les lois provinciales.
Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux - Révision	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation et rationalisation du règlement. • Élimination des redondances et des dispositions désuètes accumulées depuis l'adoption du règlement en 1976. • Cohérence accrue avec les règlements provinciaux ou élimination de quelques dispositions pour permettre l'application de certains règlements provinciaux sur les infractions de stationnement et de circulation.

Lois et règlements

Résultats attendus

<p>Règlement sur les eaux et les égouts dans les parcs nationaux - Modifications</p>	<ul style="list-style-type: none"> Processus plus efficaces de recouvrement et d'établissement des coûts en vue de l'exploitation et de l'administration des services d'eau et d'égout fournis aux résidants et aux commerces des communautés situées dans des parcs.
<p>Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux - Modifications</p>	<ul style="list-style-type: none"> Modifications destinées à corriger les lacunes constatées depuis l'entrée en vigueur du règlement en 1998. Établissement des pouvoirs demandés par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.
<p>Règlement corrigeant certains règlements visant les parcs nationaux</p> <p>Ce règlement modifiera les règlements suivants pris en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> : Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux, Règlement sur le camping dans les parcs nationaux, Règlement sur les cimetières des parcs nationaux, Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux, Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux, Règlement général sur les parcs nationaux et Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Introduction de clauses renvoyant aux droits établis en vertu de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>. Refonte et clarification du but des règlements en vue de les rendre plus clairs. Élimination des erreurs grammaticales, des contradictions, des redondances et des dispositions désuètes.
<p>Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux - Modifications</p>	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation des dispositions concernant la participation du public à la lutte contre les incendies.
<p>Règlement sur la désignation des réserves intégrales dans les parcs nationaux - Nouveau règlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Désignation de réserves intégrales dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay et Yoho. Protection accrue de ces aires en raison de l'interdiction d'activités susceptibles de nuire à leurs caractéristiques naturelles.
<p>Règlement concernant les activités dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent - Nouveau règlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Définition d'une nouvelle série de règlements pour contrôler les activités d'observation des baleines. Protection accrue des mammifères marins. Gestion améliorée des activités conformément aux objectifs de conservation.
<p>Règlement sur les contraventions - Modifications</p>	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation de la liste des délits et des peines relatives aux infractions au règlement applicables dans les parcs nationaux. Introduction de délits et de peines pour les infractions au règlement applicables dans les lieux historiques nationaux.

B : Stratégie de développement durable

En décembre 1997, le ministère du Patrimoine canadien a présenté sa première Stratégie de développement durable à la Chambre : « Développement durable et patrimoine : la stratégie de développement durable du ministère du Patrimoine canadien ». Cette stratégie comportait un grand nombre d'engagements pris pour Parcs Canada, dont a hérité l'Agence quand elle a été créée en avril 1999 et qui constituent maintenant une stratégie de développement durable distincte de celle de Patrimoine canadien. Ces engagements ont été réexaminés et modifiés légèrement à l'automne 1999 pour tenir compte des changements apportés aux priorités et de la situation de l'Agence.

En 2000, on évaluera les progrès réalisés dans la réalisation des engagements. Cette action, qui comportera un examen de la mise en place du système de gestion de l'environnement, sera très importante pour l'actualisation de la stratégie, tout comme le seront la réponse de l'Agence au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique et les résultats de la consultation biennale des partenaires de Parcs Canada. La nouvelle stratégie doit être déposée en décembre 2000, selon la loi.

Section V : Information financière

Tableau 5.1 : Dépenses en capital par programme et par gamme d'affaires

	Prévision des dépenses	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
(en milliers \$)	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Agence Parcs Canada				
Intendance des lieux du patrimoine nationales	41 730	43 454	50 209	40 696
Utilisation et appréciation par les Canadiens	35 706	36 828	39 728	35 528
Services généraux	3 706	3 682	3 682	3 682
	81 142	83 964	93 619	79 906

Définition du terme « grand projet d'immobilisations » - Une initiative ministérielle qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipement, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus élevés que la moyenne constitue un grand projet d'immobilisation si :

- son coût estimatif dépasse les pouvoirs d'approbation accordés au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif.

Les projets de l'État à risques élevés dont le coût estimatif est de plus de 100 M\$ ou qui comportent des exigences spéciales entrent dans la catégorie des grands projets de l'État. Les exigences en matière d'établissement de rapports pour les grands projets de l'État sont exposées dans un guide dont le point de départ est le Troisième rapport du Comité permanent des comptes publics daté du 29 avril 1985. Ce guide a été officialisé par la publication de la circulaire 1991-1 du Conseil du Trésor, laquelle porte sur l'obligation de rendre compte de la réalisation des grands projets d'immobilisations et des grands projets de l'État dans la Partie III du Budget des dépenses. Les obligations en matière d'établissement de rapports définies dans le guide sont conformes aux intentions et directives originales.

Dans le tableau 5.2 sont énumérés les projets d'immobilisations par programme (s'il y a lieu) et par gamme d'affaires. Pour faciliter la détermination des types d'estimation, nous donnons ci-dessous cinq définitions; les codes (mis entre parenthèses) représentent les types. Dans le tableau, nous indiquons le code correspondant à chaque projet.

Estimation fondée (F) - Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats attendus du projet. Le type « estimation fondée » remplace les catégories A et B.

Estimation indicative (I) - Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif relatif aux coûts. Le type « estimation indicative » remplace les catégories C et D.

Approbation préliminaire de projet (AP) - Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables peuvent solliciter l'approbation préliminaire du projet après avoir examiné la portée totale de ce dernier et en avoir établi le coût, normalement jusqu'au niveau d'une estimation indicative, et après avoir calculé le coût de la phase du projet à l'étude jusqu'au niveau d'une estimation fondée.

Approbation effective de projet (AE) - Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs de l'étape de mise en oeuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables peuvent solliciter l'approbation effective après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Autorisations déléguées (AD) - Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué des pouvoirs au Ministère.

Tableau 5.2 : Coût des grands projets d'immobilisations

(en millions \$)	Coût total estimatif courant	Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses pour les années à venir
Intendance des lieux du patrimoine nationales						
Territoires du Nord-Ouest						
Recherche sur les bisons exposés aux maladies au parc national Wood Buffalo (I-AD)	2,6	2,6	-	-	-	-
Aménagement de Tuklut Nogait ouest (F- AD)	5,9	2,3	1,0	-	-	2,6
Nunavut						
Aménagement de Sirmilik (F-AD)	6,0	0,3	0,8	0,9	0,9	3,1
Yukon						
Aménagement de Vuntut (F-AD)	3,7	3,7	-	-	-	-
Colombie-Britannique						
Aménagement de Gwaii Haanas (I-AE)	20,0	16,9	1,9	1,2	-	-

(en millions \$)	Coût total estimatif courant	Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses pour les années à venir
Aménagement et restauration de Gulf of Georgia Cannery (I-AD)	6,8	6,1	0,7	-	-	-
Séparation coupe-feu et infestation de coléoptères à la Gulf of Georgia Cannery (F-AD)	2,9	2,9	-	-	-	-
Alberta						
Aménagement du Ranch Bar-U (I-AD)	5,7	5,7	-	-	-	-
Manitoba						
Aménagement de Wapusk (F-AD)	3,8	2,8	0,5	0,3	0,2	-
Centre d'accueil de Wapusk (I-AD)	3,0	-	1,8	1,2	-	-
Ontario						
Acquisition de terres au parc nationale de la Péninsule-Bruce (I-AD)	13,5	6,2	0,4	0,3	0,3	6,3
Centre d'accueil du PN de la Péninsule-Bruce (I-AD)	5,4	0,1	0,4	2,9	2,0	-
Réfection de Big Chute (voie navigable Trent-Severn) (I-AD)	5,2	1,8	3,4	-	-	-
Québec						
Amélioration du Canal-de-Lachine Commémoration du patrimoine (F-AD)	9,7	1,9	1,8	3,2	1,3	1,5
Amélioration du canal de Lachine - Hauteur des écluses et du pont (F-AD)	23,3	11,8	2,0	6,5	0,5	2,5
Fortifications de Québec, Nouvelles casernes (S-AE)	11,8	9,9	1,6	0,3	-	-
Mise en place du Fort-Témiscamingue (F-AD)	4,6	2,9	0,9	0,8	-	-
Aménagement de Grosse-Île et du Mémorial des Irlandais (I-AE)	20,8	17,6	1,9	0,8	0,5	-
Aménagement du parc marin du Saguenay (I-AE)	32,3	24,2	2,0	2,1	-	4,0
Aménagement du LHN du Manoir-Papineau (I-AD)	4,9	4,2	0,3	0,4	-	-

(en millions \$)	Coût total estimatif courant	Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses pour les années à venir
Nouvelle-Écosse						
Stabilisation du complexe de défense d'Halifax sur l'île George (F-AD)	3,9	3,2	0,7	-	-	-
Forteresse-de-Louisbourg - Remplacement du système d'extinction des incendies (I-AD)	7,2	3,6	0,9	0,9	0,8	1
Centre d'accueil de Grand-Pré (F-AD)	2	-	1	1	-	-
Terre-Neuve						
Aménagement de Red Bay (I-AD)	3,8	3,8	-	-	-	-
Centre de découverte Gros-Morne (I-AD)	5,3	4,6	0,7	-	-	-

(en millions \$)	Coût total estimatif courant	Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses pour les années à venir
Utilisation et appréciation par les Canadiens						
Alberta						
Station d'épuration des eaux d'égout de Jasper (F-AD)	11,0	1,0	5,6	4,3	-	0,1
Banff et Jasper Réparation de la promenade des Glaciers (I-AP)	15,0	2,4	0,3	0,3	0,3	11,7
Saskatchewan						
Parc national de Prince-Albert - Station d'épuration des eaux d'égout de Waskesiu (F-AD)	3,7	1,1	0,1	2,0	0,5	
Québec						
Parc national de la Mauricie Amélioration du parc (F-AD)	6,2	4,2	0,6	1,4	-	-
Canal-de-Chambly Restauration de l'écluse 4 (F-AD)	2,0	1,8	0,1	0,1	-	-
Nouveau-Brunswick						
Repavage de la route 114 à Fundy (F-AD)	11,2	5,4	1,2	1,0	1,0	2,6

Tableau 5.3 : Paiements de transfert

(en milliers \$)	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Intendance des lieux du patrimoine nationales	3 223	23	23	23
Contributions				
Intendance des lieux du patrimoine nationales	700	0	0	0
Utilisation et appréciation par les Canadiens	286	189	189	189
Contributions du compte des nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux				
Intendance des lieux du patrimoine nationales	1 925	2 000	2 000	2 000
Total des subventions, contributions et autres paiements de transfert	6 134	2 212	2 212	2 212

Tableau 5.4 : Source des recettes disponibles

Recettes disponibles (fonds renouvelables) (en milliers \$)	Prévisions des recettes	Recettes prévues	Recettes prévues	Recettes prévues
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds renouvelables de Parcs Canada				
Lotissements urbains				
Droits municipaux	3 844	3 844	3 844	3 844
Subventions	6 223	6 223	6 223	6 223
Recettes des sources thermales	4 251	4 424	4 424	4 424
Recettes des terrains de golf	811	926	926	926
Total des fonds renouvelables	15 129	15 417	15 417	15 417
Total des recettes disponibles	15 129	15 417	15 417	15 417
Recettes opérationnelles (perçues en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>) (en milliers \$)				
	Prévisions des recettes	Recettes prévues	Recettes prévues	Recettes prévues
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Programme Parcs Canada				
Locations, terrains, bâtiments et concessions	12 000	12 000	12 000	12 000
Droits d'entrée	28 000	27 900	28 400	28 500
Droits des loisirs	18 000	18 400	19 100	19 400
Autres recettes	4 000	4 000	4 000	4 000
Total des recettes opérationnelles	62 000	62 300	63 500	63 900
Total des recettes - Agence Parcs Canada	77 129	77 717	78 917	79 317

Tableau 5.5 : Coût net du Programme pour l'exercice

(en milliers \$)	Programme Parcs Canada
Dépenses prévues nettes	357 788
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Installations fournies par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	8 903
Cotisations visant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	9 057
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Ressources humaines Canada	400
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	758
	19 118
<i>Moins : recettes non disponibles</i>	0
Coût net du Programme en 2000-2001	376 906

Tableau 5.6 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des opérations
Fonds renouvelables des unités d'entreprise de Parcs Canada (1)

(en milliers \$)	Prévisions 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Recettes disponibles	5 062	5 350	5 350	5 350
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	2 111	2 158	2 158	2 158
Amortissement	911	949	949	949
Réparations et entretien	205	205	205	205
Services administratifs et de soutien	297	297	297	297
Services publics, fournitures et approvisionnements	509	509	509	509
Marketing	242	242	242	242
Intérêts	303	239	239	239
Mise en valeur du patrimoine	0	0	0	0
	4 578	4 599	4 599	4 599
Excédent/(Déficit)	484	751	751	751

(1) Les unités d'entreprise de Parcs Canada comprennent les sources thermales et le terrain de golf des Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

Tableau 5.7 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des variations de la situation financière

(en milliers \$)	Prévisions 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Excédent/(Déficit)	484	751	751	751
Plus : Éléments sans effets sur la trésorerie				
Dépréciation/amortissement	911	1 213	1 213	1 213
Autres (à déterminer)				
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(922)	(210)	(210)	(210)
Excédent de trésorerie (besoins)	473	1 754	1 754	1 754

Tableau 5.8 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - Utilisation projetée des autorisations

(en milliers \$)	Prévisions 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Autorisation *	8 000	8 000	8 000	8 000
Prélèvement				
Solde au 1 ^{er} avril	(6 168)	(5 695)	(3 941)	(2 187)
Excédent projeté (prélèvement)	473	1 754	1 754	1 754
	(5 695)	(3 941)	(2 187)	(433)
Solde projeté au 31 mars	2 305	4 059	5 813	7 567

* Nota : Le montant maximal qui peut être retiré en tout temps du Trésor est de 8 M\$.

Tableau 5.9 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des opérations
Fonds renouvelables des lotissements urbains de Parcs Canada

(en milliers \$)	Prévisions 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Recettes disponibles	10 067	10 067	10 067	10 067
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	3 061	3 061	3 061	3 061
Amortissement	2 837	2 875	2 975	2 975
Réparations et entretien	577	586	590	590
Services administratifs et de soutien	125	130	133	133
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 548	1 721	1 839	1 839
Marketing	0	0	0	0
Intérêts	370	590	880	880
	<u>8 518</u>	<u>8 963</u>	<u>9 478</u>	<u>9 478</u>
Excédent/Déficit	1 549	1 104	589	589

Tableau 5.10 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des variations de la situation financière

(en milliers \$)	Prévisions 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Excédent/(Déficit)	1 549	1 104	589	589
Plus : Éléments ne nécessitant pas l'utilisation de fonds :				
Dépréciation/amortissement	2 837	2 875	2 975	2 975
Autres (à déterminer)				
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(4 802)	(4 395)	(3 980)	(3 980)
Excédent de trésorerie (besoins)	(416)	(416)	(416)	(416)

Tableau 5.11 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - Utilisation projetée des autorisations

(en milliers \$)	Prévisions 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Autorisation *	10 000	10 000	10 000	10 000
Prélèvement				
Solde au 1 ^{er} avril	(3 548)	(3 964)	(4 380)	(4 796)
Excédent projeté (prélèvement)	(416)	(416)	(416)	(416)
	<u>(3 964)</u>	<u>(4 380)</u>	<u>(4 796)</u>	<u>(5 212)</u>
Solde projeté au 31 mars	6 036	5 620	5 204	4 788

* Nota : Le montant maximal qui peut être retiré en tout temps du Trésor est de 10 M\$. *

**Tableau 5.12 : Compte des nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux
- Sources et utilisation des fonds**

(en milliers \$)	Prévisions 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Sources des fonds				
Crédit 115	12 000	11 100	6 500	5 100
Vente de terres et bâtiments	94	1 700	1 000	200
Dons	0	0	0	0
Total	12 094	12 800	7 500	5 300
Utilisation des fonds				
Projets d'immobilisations	7 569	8 200	2 900	700
Contributions au titre de la participation aux coûts	1 925	2 000	2 000	2 000
Planification et négociation pour la création de nouveaux parcs et lieux	2 600	2 600	2 600	2 600
Total	12 094	12 800	7 500	5 300

Section VI : Autres renseignements

A : Lois administrées par l'Agence Parcs Canada

<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	S.C. 1995, c.11
<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	S.C. 1998, c.31
<i>Loi sur les forêts</i>	S.R. 1985, C. F-30

B : Lois administrées en tout ou en partie par l'Agence Parcs Canada

<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales</i> .	S. R. 1985, c. 52 (4e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et monuments historiques</i>	S. R 1985, c. H-4
<i>Loi sur le parc national de l'archipel de Mingan.</i>	S.C. 1984, c. 34
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	S.C. 1907-08, cc. 57-58
<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	S. R. 1985, c. N-14
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	S. R. 1985, c. W-4
<i>Loi sur le ministère des Transports</i>	S. R. 1985, c. T-18
<i>Loi sur les immeubles fédéraux</i>	S.C. 1991, c. 50
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	S. R. 1952, c. 163
<i>Loi sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent</i>	S.C. 1997, c. 37
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	S. R. 1985, c.51

C : Règlements en vigueur

Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux	
Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux	
Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux, 1998	
Règlement sur le camping dans les parcs nationaux	
Règlement sur les cimetières des parcs nationaux	
Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux	
Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux, 1998	
Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux	
Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux	
Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux	
Règlement général sur les parcs nationaux	
Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux	
Règlement sur les baux et permis d'occupation dans les parcs nationaux (1991)	
Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux	
Règlement sur la désignation des périmètres urbains, des centres d'accueil et des centres de villégiature dans les parcs nationaux	
Règlement sur les eaux et égouts dans les parcs nationaux	
Règlement sur la faune des parcs nationaux	
Règlement visant la perception d'impôts sur les travaux de voirie dans le périmètre urbain de Jasper	
Règlement sur le zonage du périmètre urbain de Jasper	
Règlement sur le gibier du parc de Wood Buffalo	
Règlement sur le bois de la région du Gros-Morne	

Règlement général sur les parcs historiques nationaux
Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux
Décret sur les parcs historiques nationaux
Règlement sur les canaux historiques
Règlement sur les gares ferroviaires patrimoniales
Règlement sur les forces hydrauliques
La nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée

D : Projets de règlements

Initiatives actuelles

Règlement sur les canaux historiques - révision..... entrée en vigueur en 2000
Modifications du règlement sur la pêche dans les parcs nationaux
..... entrée en vigueur en 2000
Modifications du règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux
..... entrée en vigueur en 2000
Modifications du règlement sur les eaux et égouts dans les parcs nationaux
..... entrée en vigueur en 2000
Modifications du règlement sur la pratique de commerces..... entrée en vigueur en 2000
Règlement corrigeant certains règlements visant les parcs nationaux
..... entrée en vigueur en 2000
Modifications du règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux
..... entrée en vigueur en 2000
Règlement sur la désignation des réserves intégrales dans les parcs nationaux
..... entrée en vigueur en 2000
Nouveau règlement concernant les activités dans le parc marin du Saguenay-Saint-
Laurent entrée en vigueur en 2000
Modifications du règlement sur les contraventions..... entrée en vigueur en 2000

E : Liste des publications

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada
Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada
Aires protégées - Une vision pour le Canada
Parcs Canada vers l'avenir
L'État des parcs - Rapport 1997
En quête de notre passé - La Commission des lieux et monuments historiques du Canada
Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale
L'inventaire des bâtiments historiques du Canada
Quels sont les avantages de la désignation au titre de rivière du patrimoine canadien?
Le Réseau de rivières du patrimoine canadien - Objectifs, principes et modalités de
fonctionnement
Rapport annuel 1998-99 - Réseau des rivières du patrimoine canadien

F : Coordonnées de l'Agence Parcs Canada

Bureau national

Agence Parcs Canada
Bureau du directeur général de l'Agence
25, rue Eddy, 7^e étage
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 953-3545
<http://parkscanada.pch.gc.ca>

Ouest du Canada

Directeur général
Ouest du Canada
Agence Parcs Canada
220, 4^e avenue S.-E., n^o 552
Calgary (Alberta)
T2G 4X3
Tél. : (403) 292-5592 - Télécopieur : (403) 292-8868

Est du Canada

Directeur général
Est du Canada
Agence Parcs Canada
Historic Properties
Rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1S9
Tél. : (902) 426-4845 - Télécopieur : (902) 426-1378

Index

autochtones	19
bénévoles	13
Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine	4
Centre international d'études pour la conservation et la restaur	5
Création de parcs nationaux	16
créer trois parcs nationaux	16
Dépenses prévues	14
gares ferroviaires du patrimoine	4
Groupe d'experts sur l'intégrité écologique	8
groupes d'intervenants	20
Initiatives relatives à des lois ou règlements	21
intégrité écologique	16
Intendance	15
Liste des publications	36
lotissements urbains	18
mandat	3
mise en valeur du patrimoine	17
nouveaux lieux	16
partenaires	13
programme des aires marines nationales de conservation	4
programme des lieux historiques nationaux	3
programme des parcs nationaux	3
programme fédéral d'archéologie	5
Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres	5
Renouvellement de l'effectif	20
Réseau des rivières	5
routes	18
Stratégie de développement durable	23
UNESCO	5
Union mondiale pour la nature	5